



Arrêté n°A-DG-AJ-2023-25

Désignation
pour exercer les missions de contrôle
sur les établissements et services sociaux et médico-
sociaux et lieux de vie et d'accueil
du département d'Ille-et-Vilaine

LE PRESIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.313-13 et L.133-2 ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de
Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

ARRÊTE

Sabrina CHOTARD, contrôleuse de l'action sociale au sein du service vie sociale de
l'Agence départementale du pays de Fougères, a compétence pour exercer toutes missions
de contrôle sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux et lieux de vie et
d'accueil du département d'Ille-et-Vilaine, ainsi que sur leurs bénéficiaires, relevant de ma
compétence.

Fait à Rennes, le **25 AVR. 2023**

Le Président,

Jean-Luc CHENUT